



MAIRIE DE LABATUT

101 rue des Pyrénées

09700 LABATUT

05 61 60 34 07

mairie@labatut09.fr

http://www.labatut09.fr

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE_2025_009

SEANCE DU 07 AVRIL 2025

Date de la convocation : **03 AVRIL 2025**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	08	08
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
08	00	00
Adoptée		

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de LABATUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M Jean CRESPIY, Maire.

Étaient présents : M Jean CRESPIY, Mme Janine PERIDON-GONZALES, M Jean-Jacques BELBEZE, Mme Emilie CANCEL, Mme Bernadette PECCATTE, M Bernard DENOS, M Denis LEMOINE, M Alain PERROT, M Matthieu VIDOTTO

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés : M Jean PESOUSSAUD, Mme Aude CARTAILLAC

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **Mme Janine PERIDON-GONZALEZ a été nommée secrétaire de la séance.**

OBJET : Approbation et vote du CFU 2024

M le Maire rappelle que le CFU (Compte Financier Unique) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote de CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la commune, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Entendu que M le Maire ne prend pas part au vote, et quitte la salle, laissant l'assemblée sous la présidence de Mme la 1^{ère} Adjointe

Considérant les éléments susvisés, Mme la 1^{ère} Adjointe présente & soumet le CFU 2024 au vote du conseil municipal.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	124 549.54 €	Dépenses	248 394.09 €
Recettes	141 014.93 €	Recettes	170 893.13 €
Résultat d'exercice	16 465.39 €		-77 500.96 €

Soit	-61 035.57 €
RAR	-173 067.43 €

Résultat cumulé		-234 103.00 €
-----------------	--	---------------

Reports exercice antérieur	41 160.86 €	161 898.23 €
----------------------------	-------------	--------------

Résultat de clôture	57 626.25 €	161 898.23 €
---------------------	-------------	--------------

	Soit	142 023.52
--	------	------------

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

ADOpte le CFU 2024

Pour extrait conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire M Jean CRESPIY	Secrétaire de séance Mme Janine PERIDON-GONZALEZ
	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 10 avril 2025